

Saint-Paul

N° 9
Novembre
2007

infos

Journal municipal de Saint-Paul-Lez-Durance

Correspondant : Mme Vanparys • Rédaction : M. Curinier • Directeur de publication : M. Pizot

EDITORIAL

M. Roger Pizot
Maire de St-Paul-
lez-Durance



On parle beaucoup en ce moment d'écologie et de dérèglement climatique.

A notre niveau, nous pouvons constater combien la sécheresse est présente cette année. L'Abéou ne coule plus depuis plusieurs mois et notre source d'alimentation en eau potable est tarie. Les habitants du quartier des Capelles constatent que le niveau de la nappe phréatique baisse dangereusement. Grâce à l'interconnexion de notre réseau d'eau avec celui de Cadarache, le village et la zone artisanale ne connaissent pas d'interruption de service. Par contre les habitants des Capelles sont dans une situation qui pourrait devenir critique si les conditions météorologiques ne s'amélioraient pas. C'est pourquoi le Conseil Municipal a relancé le projet de raccordement de ce quartier au réseau communal. Cela prendra plusieurs mois mais une solution provisoire sera mise en place en cas de manque d'eau.

Le comportement de chacun d'entre nous peut influencer sur ces problèmes d'écologie. Chacun à son niveau peut apporter sa pierre.

Le tri des déchets rentre dans nos habitudes, continuons et amplifions notre démarche en utilisant correctement les installations mises à notre disposition que sont les points d'apports volontaires (papier, verre, emballages), la déchetterie et les containers d'ordures ménagères.

Utilisons les transports en commun chaque fois que cela est possible.

Economisons l'eau et l'énergie par des gestes simples.

Je ne voudrais pas terminer cet éditorial sans parler des dégradations diverses que nous subissons sur les installations communales. Elles sont le fait d'une poignée de jeunes St Paulais qui par leur attitude irresponsable contribuent à leur manière à la dégradation de notre environnement. Les remis en état ont un coût et génèrent des dépenses inutiles qui seraient mieux employées ailleurs. Je demande à chaque famille de mieux contrôler les agissements de leurs enfants. Merci pour votre compréhension.

Informations mairie

Nouveau permis de construire, nouvelles autorisations d'urbanisme

Des délais d'instruction connus et certains

Depuis le 1^{er} octobre 2007 le code de l'urbanisme a été modifié. En voici les principaux points :

• Régime unifié d'instruction des demandes

Une procédure unique de dépôt et d'instruction des demandes remplace toutes les procédures existantes.

• Fixation du délai initial

Le délai d'instruction de droit commun est connu par le demandeur dès le dépôt du dossier en mairie (le demandeur reçoit un récépissé). Il est de :

- un mois pour les déclarations,
- deux mois pour les permis de construire de maisons individuelles, et permis de démolir.
- trois mois pour les autres permis de construire et pour les permis d'aménager.

• Nouveau mécanisme de majoration des délais

Quand les caractéristiques du projet imposent de consulter un service ou une commission (architecte des bâtiments de France, commission de sécurité...), la majoration de délai n'est applicable que si elle est notifiée dans le mois qui suit le dépôt de la demande.

• Nouveau mécanisme de demande de pièces manquantes

Seule l'absence d'une ou plusieurs de ces pièces entraîne la suspension du délai d'instruction, si elle est notifiée dans le délai d'un mois à compter du dépôt de dossier.

• Délais connus et certains pour le dépositaire

Le nouveau mécanisme mis en place apporte une garantie du respect des délais d'instruction. En cas de silence de l'autorité compétente à l'issue du délai porté à la connaissance du demandeur, le permis ou la déclaration sont acquis de manière tacite.

Des procédures regroupées et simplifiées

Demande de Certificat d'Urbanisme :

- A faire avant tout achat immobilier
- Connaître le droit de l'urbanisme applicable au terrain (Règles du POS, limitations, régimes des taxes...)
- Savoir si l'opération projetée peut-être réalisée

Déclaration préalable :

- Vous réalisez des travaux (construction, transformation de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.
- Création de pièce supplémentaire dont la superficie ne dépasse pas 20m² de SHOB
- Clôtures, ravalement, véranda, piscine etc...
- Attention : les clôtures sont toujours soumises à déclaration préalable sur la commune de St Paul lez Durance (délibération du CM en date du 29 septembre 2007)

Permis de Construire :

- Travaux d'extension supérieurs à 20m² de SHOB
- Constructions nouvelles

Permis d'aménager

- Création de Lotissement, camping etc...

Permis de démolir

- Il ne porte plus que sur la protection du patrimoine.

Permis de Construire Modificatif :

- Modifier un permis de construire déjà délivré (en cours de validité et pour des travaux en cours de réalisation)
- Modifier un Permis de Construire en cours d'instruction

Demande d'autorisation de voirie :

- Tous travaux empiétant sur le domaine public (places, voies etc...)
- S'adresser en Mairie

Pour en savoir plus : Service urbanisme 04.42.57.61.24 - <http://www.equipement.gouv.fr>

→ Travaux à venir

• Electrification :

Eclairage de la promenade entre le jardin public et le centre commercial, du théâtre de verdure et du complexe commercial.



• Ecole :

La façade va être rénovée et protégée des moisissures.

• Place Jean Santini :

Les containers du point de PAV et des ordures ménagères vont être enterrés. L'esthétique du centre du village en sera grandement améliorée. La Communauté du Pays d'Aix va fournir les nouveaux containers enterrés, la Commune réalisera les travaux de génie civil.



• Les Capelles :

Ce quartier va être relié aux réseaux d'eau et d'assainissement dans les mois à venir. Si la sécheresse se confirme, une solution provisoire sera mise en place pour éviter aux habitants de ce quartier de se retrouver sans eau.

• Acquisition et rénovation de l'ancien centre de la DDE.

• Salle de cinéma :

Une étude est en cours pour agrandir la scène de la salle de cinéma. Si cette modification est possible des spectacles ou activités diverses pourront s'y développer.

Décisions du conseil municipal

Cette nouvelle rubrique vous informera de quelques décisions prises par le conseil municipal au cours du trimestre passé qui vous concernent directement. Vous pouvez par ailleurs consulter les panneaux d'affichage ou le site Internet de la commune (www.stpaul.fr) pour connaître l'intégralité des comptes rendus de chaque conseil municipal.

→ **Transports scolaires** : Prise en charge de 50% du coût du transport (cartes à 60 et 130). Cette aide n'est pas attribuée aux étudiants et BTS qui bénéficient par ailleurs d'une aide spéciale. (CM du 26/06/2007)

→ **Formation au brevet de sécurité routière (BSR)** : Prise en charge de 80% des frais pour les jeunes de la commune en faisant la demande (CM du 10/07/2007)

→ **Modification de POS** : Pour le secteur UD, les limites séparatives ont été ramenées de 4m à 3m et le COS (coefficient d'occupation des sols) passe de 0,20 à 0,30. Ces mesures permettront aux propriétaires d'agrandir leur habitation tout en restant dans le domaine du raisonnable. (CM du 04/09/2007)

→ **Urbanisme** : La construction de clôtures reste soumise à déclaration préalable comme le permet la nouvelle loi du 11/09/2007. Les règles d'urbanisme concernant les clôtures et portails applicables au POS sont maintenues. (CM du 25/9/2007)

→ **Emploi** : Prise en charge à hauteur de 80% du CACES pour les jeunes (- de 25 ans) de la commune en faisant la demande. (CM du 26/04/2007)

Travaux

Centre Commercial Li Cardelino

Les travaux se sont terminés fin septembre 2007 et les locaux livrés aux différents commerçants.

Des aménagements propres à chacun vont être réalisés dans les semaines à venir et d'ici à la fin de l'année les commerces devraient ouvrir leurs portes. A ce jour, 6 commerçants vous proposeront leurs services. Il s'agit de :

- la boulangerie pâtisserie Castellano
- la boucherie traiteur Raggi
- le salon de coiffure de M. et Mme Placé
- les Taxis Le Penven
- l'onglerie de Mlle Chaix
- le Cyber Café de M. Mondello

Nous réservons par ailleurs des locaux pour La Poste mais la direction générale de cette administration ne nous a pas encore donné sa réponse.

Logements Li Cardelino

Les 10 logements ont été attribués début octobre. Toutes les demandes faites par nos jeunes concitoyens ont été satisfaites. Notre objectif était de faire en sorte qu'ils puissent se loger sur la commune au début de leur vie active. Les 3 appartements restants ont permis de dépanner des personnes plus âgées.

Bilan financier de l'opération

La Commune a été le maître d'ouvrage de cette opération

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Mrs J-P Vire et Simeray, architectes.

Coût total : 2 300 000 €

Subventions du Conseil Général :
450 500 €

Un emprunt de 1 250 000 € a été fait pour financer cette construction. Les loyers perçus devraient couvrir les annuités de remboursement.



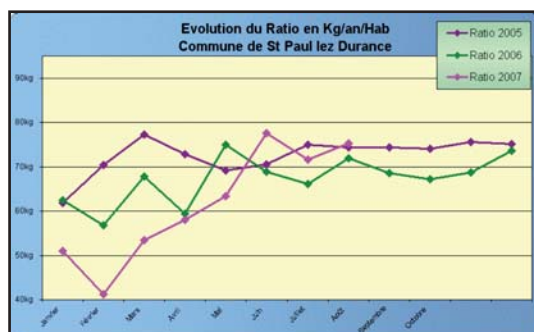


Vie pratique

Protection des compteurs d'eau contre le gel

- L'hiver et la période des grands froids arrivent.
- Il est recommandé de protéger votre installation d'eau et votre compteur.
- L'isolation de l'abri compteur est du ressort de l'abonné.
- Tout dégât vous sera facturé, les dégâts occasionnés par le gel, ainsi que les m³ consommés.

Le tri sélectif



Vous trouverez ci-contre l'évolution des dépôts dans les Points d'Apport Volontaires (PAV).

Il est important que chacun fasse l'effort de trier

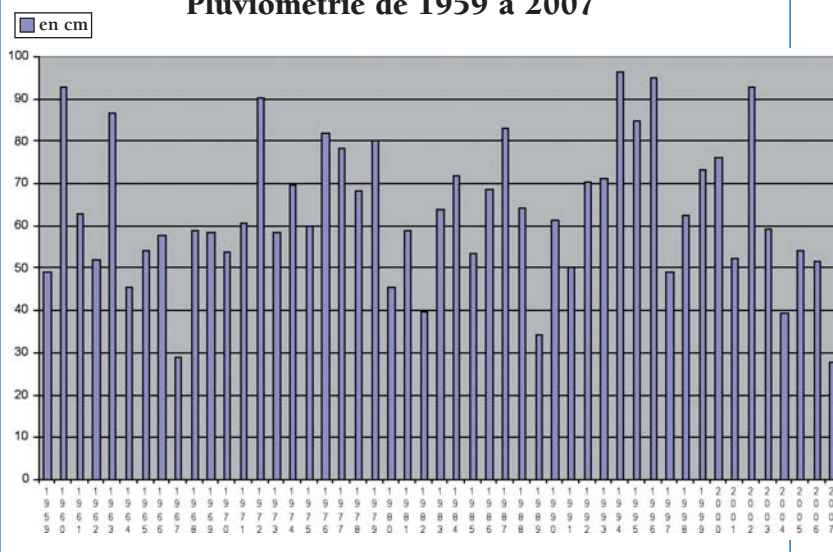
Nous vous rappelons que vous devez déposer dans les PAV les papiers, emballages et verre.

Pluviométrie

La sécheresse est particulièrement importante ces dernières années.

Le graphique ci-dessous vous permet de connaître la pluviométrie sur St Paul lez Durance depuis 1959. Il est bon de savoir que pour maintenir le niveau de nos nappes phréatiques, il faut 72 cm d'eau par an.

Pluviométrie de 1959 à 2007



Une solution pratique pour vos déchets verts !

Composter ses déchets organiques permet de faire un geste pour l'environnement tout en entretenant son jardin !

Tonte de gazon, branchages, feuilles mortes, mais aussi épluchures, trognons de pommes ou autres restes de repas peuvent se transformer en compost, un produit comparable au terreau pour la fertilisation de votre jardin.

Cette pratique réduira d'autant le volume de votre poubelle et vous contribuerez ainsi à la préservation de l'environnement.

A partir de 2008, la Communauté du Pays d'Aix réalisera la distribution de 9 000 bacs à compost sur une période de trois ans avec un rythme de 3 000 composteurs par an, dans les communes du territoire du Pays d'Aix.

Afin de recenser les foyers volontaires pour le compostage individuel dans chaque commune, les personnes intéressées sont invitées à retourner le coupon ci-dessous à la Mairie. Le prix d'acquisition du composteur s'élève à 10 euros. (N'effectuez aucun versement pour le moment).

Le compostage est destiné aux particuliers résidant en habitat pavillonnaire et disposant d'un jardin, d'agrément ou potager, d'une surface minimale de 300m².

La CPA aidera les acheteurs de ces composteurs par la diffusion de guides d'utilisation, des animations et des formations spécialisées.

Une étude sera également menée auprès des utilisateurs pour estimer l'impact de ce programme sur la préservation de l'environnement.

Aidez nous à préserver l'environnement en renvoyant ce coupon à votre mairie !

Coupon à compléter et renvoyer à votre mairie

Opération compostage individuel

Recensement des besoins en composteur par commune

Bulletin de réservation d'un composteur

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Commune :
 Code postal :
 Téléphone :
 Surface de terrain : m²

Je suis intéressé par la mise à disposition d'un composteur individuel pour la somme de 10 euros. (N'effectuez aucun versement pour le moment).

.....Modèle plastique 300 litres pour les jardins d'une superficie de 300 à 500 m²

.....Modèle bois 600 litres pour les jardins d'une superficie supérieure à 500 m²

NOUVEAUX HORAIRES A partir du 01/09/2007

Ligne de bus St Paul – Peyrolles
Fonctionnement du Lundi au Vendredi
Aucun service les samedis, dimanches et jours fériés.

Départs de St Paul lez Durance

Destination	St Paul lez Durance	Jouques	Peyrolles	Meyrargues	Venelles	Arrivée à :
Aix	6h45		7h00*	7h05	7h15	7h45 - Aix
Aix	7h45		8h00*	8h05	8h15	8h45 - Aix
Pertuis et Aix	8h10	8h25	8H35*	8H40		9h00 - Pertuis
				8H45	8H55	9h25* - Aix
Pertuis et Aix	13h50	14h05	14h15*			14h35 - Pertuis
				14h25	14h35	15h00* - Aix

*Pour Aix, changement à Peyrolles

Retours vers St Paul lez Durance

Départs de :	Venelles	Meyrargues	Peyrolles	Jouques	Arrivée à St Paul lez Durance
Aix - 11h15*	11h40	11h50	12h00*	12h10	12h25
Pertuis - 11h40		11h50			
Aix - 16h35*	17h05	17h15	17h25*		17h50
Pertuis - 17h00		17h15			
Aix - 17h35*	18h05	18h15	18h20*		18h40
Aix - 18h35*	19h05	19h15	19h25*		19h40

*Depuis Aix, changement à Peyrolles

Tarifs

- Tickets à l'unité : 1,10 € (achat dans le bus)
- Carnet de 10 tickets : 7,70 € (en vente au Bar de la Mairie)
- Carte d'abonnement mensuel : 25 € (en vente au Bar de la Mairie)
- Carte annuelle (en vente au Bar de la Mairie)

Ces transports sont accessibles à toute la population ainsi qu'aux scolaires titulaires de la carte Jeune+.

Vandalisme et dégradations

Les locaux communaux sont régulièrement victimes de dégradations et vandalismes divers.

Ils sont le fait de quelques jeunes St Paulais. Derniers locaux visés, le stade de St Paul. Cette situation devient insupportable d'un point de vue moral, esthétique et financier. Les coûts de remise en état, sans cesse renouvelés, grèvent le budget de la commune, qui ne l'oublions pas est alimenté par chacun d'entre nous. Nous demandons aux parents d'être vigilants et de mieux contrôler les actes de leurs enfants. De son côté la Commune porte plainte systématiquement auprès de la gendarmerie à chaque acte constaté. Des mesures de surveillance accrues sont mises en place et tout contrevenant sera sanctionné.



Agenda

17 NOVEMBRE

Animations en faveur des Restos du cœur (Miss Tic'ssssss)

25 NOVEMBRE

Concours de Sudoku (Miss Tic'ssssss)

1^{er} ET 2 DÉCEMBRE

Cinéma "Les rois de la glisse"

7,8 ET 9 DÉCEMBRE

Téléthon

12 DÉCEMBRE

Arbre de Noël des enfants de la commune

16 DÉCEMBRE

Loto St Paul Loisirs

24 DÉCEMBRE

Crèche vivante

31 DÉCEMBRE

Inscriptions sur les listes électorales (dernier délai)

Comment contacter la Mairie

► SECRÉTARIAT

ouvert l'après-midi de 13h30 à 17h30.

Tél. : 04 42 57 40 56

Fax : 04 42 57 44 61

Email : mairie@stpaul.fr

Site Internet : <http://www.stpaul.fr>

► M. le Maire reçoit sur rendez-vous tous les jours

► QUELQUES NUMÉROS UTILES :

Infirmières : 06 09 52 78 27 /

06 10 35 72 06

► Médecin de garde : 06 62 68 41 08

► Police Municipale : 06 07 55 56 32